Docusign Envelope ID: 69C3F176-50EF-86EA-81D2-F4FC34CDF1EE

NOVANCES COTE D'AZUR

Société par Actions Simplifiée au capital de 62.500 euros

Siège social : Immeuble Horizon, 455 Promenade des Anglais 06285 Nice Cedex 3

326 354 099 R.C.S. Nice

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 25 AOUT 2026

[…/…]

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la démission de Monsieur Jean Pierre Jacques Giraud en qualité de Président et de Messieurs Gauthier Ravat et Rémi Jourdan en qualité de Directeurs Généraux

L'Associé Unique,

prend acte des démissions suivantes, avec effet à compter de ce jour :

- Monsieur Jean Pierre Giraud, démissionnaire de ses fonctions en tant que Président de la Société ;
- Monsieur Gauthier Ravat, démissionnaire de ses fonctions en tant que Directeur Général de la Société ;
- Monsieur Rémi Jourdan, démissionnaire de ses fonctions en tant que Directeur Général de la Société,

DEUXIÈME DECISION

Nomination de la société Grant Thornton & Associés en qualité de Président de la Société

L'Associé Unique,

décide de nommer la société Grant Thornton & Associés, société par actions simplifiée au capital de 27.574.940 euros, dont le siège social est situé 29, rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 440 726 289, en qualité de Président, avec effet à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

La société Grant Thornton & Associés aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, des statuts de la Société, et des pouvoirs expressément dévolus par la loi.

La société Grant Thornton & Associés a déclaré accepter les fonctions de Président de la Société et déclare également, ne se trouver dans aucun des cas d'incompatibilité, de déchéance ou d'interdiction prévus par la loi.

précise que la société Grant Thornton & Associés ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Président.

[…/…]

QUATRIEME DÉCISION

Modification de l'objet social de la Société et modification corrélative de l'Article 3 des statuts de la Société

L'Associé Unique,

Docusign Envelope ID: 69C3F176-50EF-86EA-81D2-F4FC34CDF1EE

souhaitant modifier l'objet social de la Société,

décide, avec effet à compter de ce jour, de modifier l'Article 3 « Objet Social » des statuts de la Société comme suit :

« *La Société a pour objet, dans tous pays : l'exercice de la profession de Commissaire aux comptes, telle qu'elle est définie par le Code de Commerce, et telle qu'elle pourrait l'être par tous textes législatifs ou réglementaires ultérieurs.*

La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet social, compatibles avec celui-ci et susceptibles de se révéler nécessaires, et ce dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires encadrant l'exercice de la profession de commissaire aux comptes, notamment ses règles de déontologie respectives. A ce titre, la société s'engage à respecter :

- *la réglementation liée aux incompatibilités et aux risques de conflits d'intérêts propre à cette profession,*
- *l'indépendance de l'exercice professionnel de ses associés et de ses salariés. »*

CINQUIEME DÉCISION

Modification de la dénomination sociale de la Société et modification corrélative de l'Article 2 des statuts de la Société

L'Associé Unique,

souhaitant modifier la dénomination sociale de la Société,

décide, à compter de ce jour, de modifier la dénomination de la Société qui devient « **Grant Thornton Côte d'Azur** »,

décide en conséquence de modifier l'Article 2 « Dénomination » des statuts de la Société comme suit :

« *La dénomination de la Société est : GRANT THORNTON CÔTE D'AZUR.* »

Le reste de l'article demeure inchangé, sous réserve de la sixième décision ci-dessous.

SIXIEME DÉCISION

Refonte globale des statuts de la Société

L'Associé Unique,

en conséquence du changement d'Associés de la Société,

décide, avec effet à compter de ce jour, dans un souci de simplification, de remplacer les statuts actuels de la Société par les statuts figurant en **Annexe 1** aux présentes décisions,

adopte en conséquence, article par article puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts de la Société.

Docusign Envelope ID: 69C3F176-50EF-86EA-81D2-F4FC34CDF1EE

SEPTIEME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original pour accomplir toutes formalités, dépôts, enregistrements, immatriculations, modifications et radiations au registre du commerce et des sociétés, et plus généralement faire le nécessaire y compris par voie électronique.

[…/…]

Le présent extrait de procès-verbal est signé électroniquement par le Président, dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, par le biais du service www.docusign.com, ce dernier déclarant reconnaître à la signature électronique la même valeur que la signature manuscrite et conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service www.docusign.com

Pour extrait certifié conforme

Signé par :
ADAM NICOL
A20E9F34F2B141D...

Grant Thornton
Représentée par Grant Thornton & Associés
Elle-même représentée par Monsieur Adam Nicol